



Biens dans la maison

Par Aurel51

Bonjour

Mon grand père étant décédé le 2 février 2024.

La maison revient à mon père, mais ce qui est à l'intérieur doit être partagé en 3 enfants.

Combien de temps après le décès, doit on faire un inventaire des biens à l'intérieur de la maison.?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

La maison revient à mon père, mais ce qui est à l'intérieur doit être partagé en 3 enfants.

Il y a eu un testament ?

Combien de temps après le décès, doit on faire un inventaire des biens à l'intérieur de la maison.?

La loi ne fixe pas de délai. Il y a l'obligation de faire un inventaire si un des héritiers est mineur ou protégé, ou encore en cas d'acceptation à concurrence de l'actif net. Sinon, c'est aux héritiers de se débrouiller. Chacun d'eux peut exiger la réalisation d'un inventaire et l'organiser. Ils peuvent aussi s'en passer et faire des lots à leur convenance.